



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant, pour la période allant du 16 octobre 2017 au 16 janvier 2018.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec toutes les communautés du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité. La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence au Kosovo conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et à mon rapport du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec la MINUK.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. Le 22 octobre 2017, des élections municipales ont eu lieu dans les 38 municipalités du Kosovo. C'était la deuxième fois que des élections locales étaient organisées sur l'ensemble du territoire du Kosovo depuis le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations conclu entre Belgrade et Pristina le 19 avril 2013. Le taux de participation a été relativement élevé, en particulier dans les municipalités à majorité serbe, où il a été de 46 % dans certaines d'entre elles. Environ 7 000 candidats ont brigué des mandats de maire et de conseiller municipal dans l'ensemble du Kosovo. De nombreuses élections à un mandat de maire ont été serrées, si bien qu'un deuxième tour a dû être organisé dans 19 des 38 municipalités. La Liste serbe (Lista Srpska) a fait élire dix maires, la Ligue démocratique du Kosovo



en a fait élire huit ; l'Alliance pour l'avenir du Kosovo sept ; le Parti démocratique du Kosovo cinq ; le Mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje) trois ; et l'Initiative pour le Kosovo et l'Alliance pour un nouveau Kosovo en ont chacun fait élire un. Conformément à la tendance observée aux élections législatives de juin 2017, les élections municipales ont été marquées par une diversification de l'électorat qui a entraîné un affaiblissement des bastions traditionnels des partis.

4. L'Union européenne a déployé une mission d'observation électorale composée de 109 observateurs, tandis que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est concentrée sur les municipalités du nord, conformément à la pratique établie. Dans une déclaration préliminaire publiée le 24 octobre, la mission d'observation électorale de l'Union européenne a noté que ces élections avaient permis une véritable compétition entre les candidats dans les municipalités albanaises du Kosovo, alors que dans de nombreuses communautés serbes du Kosovo la campagne électorale avait été entachée d'actes d'intimidation visant en particulier les organisations politiques et les candidats n'appartenant pas à la Liste serbe. Celle-ci a emporté les 10 municipalités à majorité serbe.

5. La participation des femmes a été faible puisque que l'on ne comptait que 8 femmes sur les 204 candidats à un mandat de maire et qu'aucune femme ne figure parmi les 38 maires qui ont été élus, alors qu'il y en avait une en 2013. Par contre, l'imposition d'un quota minimum de femmes dans les assemblées municipales a permis de porter leur proportion à 30 % des conseillers municipaux.

6. Pendant la période considérée, le gouvernement et l'Assemblée du Kosovo ont abordé la question de la ratification restée pendante de l'accord signé en 2015 avec le Monténégro sur le tracé de leur frontière commune. Le 14 novembre, la Commission d'État sur la démarcation de la frontière a informé la Commission de l'intégration européenne de l'Assemblée du Kosovo qu'elle avait relevé des irrégularités dans les travaux de la Commission qui l'avait précédée. Cependant, le Président Hashim Thaçi du Kosovo a déclaré le 14 novembre 2017, dans le cadre d'une conférence internationale qui se tenait à Pristina, que l'accord sur le tracé de la frontière avec le Monténégro était solide, clair, précis, professionnellement élaboré et qu'il avait l'appui de la communauté internationale, ajoutant que tout nouveau retard dans sa ratification serait préjudiciable pour l'avenir du Kosovo. Le 4 décembre, le gouvernement du Kosovo a approuvé un rapport préliminaire de la Commission d'État sur la démarcation de la frontière qui, selon un communiqué du gouvernement, avait évalué la documentation et les conclusions de la Commission précédente et y avait relevé de nombreuses erreurs et omissions factuelles et scientifiques. Le gouvernement a également décidé de soumettre à l'Assemblée le projet de loi relatif à la ratification de l'Accord, mais en l'accompagnant de réserves. À la fin de la période considérée, l'Assemblée poursuivait son examen de la question.

7. Les discussions sur un projet déjà ancien de transformation de la Force de sécurité du Kosovo en armée se sont poursuivies au plus haut niveau. Le 14 novembre, le Président du Kosovo a déclaré devant une conférence internationale réunie à Pristina qu'une éventuelle transformation de la Force de sécurité du Kosovo n'aurait lieu que par voie de révision constitutionnelle.

8. Le 22 décembre, 43 membres de l'Assemblée du Kosovo appartenant à la coalition au pouvoir, mais sans la participation de la Liste serbe, ont signé une demande de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée en vue d'abroger une loi adoptée en août 2015 qui exprimait un soutien aux travaux des Chambres spécialisées pour le Kosovo et du Bureau du Procureur spécialisé. Cette demande n'a pas abouti, faute de quorum à l'Assemblée. Moins de 24 heures après le dépôt de cette demande, l'Assemblée suspendait ses travaux pour les congés parlementaires d'hiver, reportant de ce fait la reprise de l'examen de la question au

moins jusqu'à la mi-janvier 2018. Cette tentative d'abroger la loi de 2015 a été vigoureusement condamnée par les partis d'opposition et les partenaires régionaux et internationaux du Kosovo. Dans une déclaration commune publiée le 12 janvier 2018, la Représentante spéciale de l'Union européenne pour le Kosovo et les chefs des missions diplomatiques des États membres de l'Union européenne au Kosovo ont déclaré que la proposition tendant à abroger la loi relative aux Chambres spécialisées et au Bureau du Procureur spécialisé dont le Parlement de Kosovo était encore saisi suscitait une vive inquiétude dans l'Union européenne et parmi ses États membres. Ils ont exhorté les auteurs de la proposition à la retirer et prévenu que toute tentative d'abroger ou de modifier le mandat des Chambres spécialisées [...] aurait un impact négatif sur les relations du Kosovo avec l'Union européenne.

9. Plusieurs mesures ont été prises pour accélérer et consolider les progrès accomplis dans l'exécution de l'Agenda européen des réformes du Kosovo. Le 10 novembre, le gouvernement kosovar a approuvé les principales priorités de l'agenda européen pour 2018 et s'est déclaré résolu à remplir ses obligations et à avancer dans la réalisation de cet agenda. Le 17 novembre, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, et le Premier Ministre du Kosovo, M. Ramush Haradinaj, ont coprésidé la deuxième réunion du Conseil de stabilisation et d'association Union européenne-Kosovo à Bruxelles. À l'issue de cette réunion, le cabinet du Premier Ministre a publié un communiqué réaffirmant la ferme volonté du Kosovo d'adopter rapidement les principales réformes prévues par l'Accord de stabilisation et d'association afin de continuer à progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Le 18 décembre, le Premier Ministre du Kosovo a participé à un dîner de travail avec les premiers ministres des Balkans occidentaux organisé à Bruxelles par la Haute Représentante de l'Union européenne. Toujours à Bruxelles, les autorités kosovares ont participé à la première réunion des coordonnateurs du plan d'action pluriannuel du Conseil de coopération régionale, qui s'est tenue le 31 octobre pour discuter de la mise en œuvre des accords conclus au Sommet des Balkans occidentaux de Trieste (Italie) en juillet 2017.

10. Le 5 décembre, cependant, dans un discours prononcé au quartier général de la Force de sécurité du Kosovo à Pristina, le Président du Kosovo a déclaré qu'un nombre excessif de missions internationales continu[aient] d'être présentes au Kosovo et demandé le départ de ces missions. Il a également exprimé sa frustration à l'égard du processus d'intégration à l'Union européenne, allant jusqu'à mettre en doute que le Kosovo ait de réelles perspectives d'intégration, et il a critiqué les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé. Certaines de ces frustrations ont trouvé un écho chez d'autres dirigeants politiques de Pristina.

III. Nord du Kosovo

11. Dans les quatre municipalités du nord, 24 095 électeurs au total (soit environ 42 % des électeurs inscrits) ont voté aux élections municipales du 22 octobre. Ce chiffre représente une augmentation notable par rapport aux élections municipales de 2013, auxquelles seulement 13 000 Serbes du Kosovo environ avaient participé, sur fond d'appels à l'abstention lancés par des politiciens locaux opposés à l'accord de 2013 entre Belgrade et Pristina.

12. La Mission de l'OSCE au Kosovo a prêté son concours à l'organisation des élections dans les quatre municipalités du nord. Ce concours consistait notamment en conseils techniques prodigués aux quatre commissions électorales municipales et en un appui technique fourni aux comités de bureau de vote le jour du scrutin, grâce au déploiement de plus de 220 observateurs de l'OSCE dans les municipalités du nord.

13. La Liste serbe a emporté les quatre municipalités du nord dès le premier tour, en obtenant une large majorité des sièges dans les assemblées municipales ainsi que les quatre mandats de maire. Ces quatre assemblées municipales ont tenu leurs séances inaugurales le 14 décembre sur convocation des nouveaux maires.

14. La situation générale en matière de sécurité dans le nord du Kosovo est restée tendue et plusieurs incidents ont été signalés. Le 16 janvier, une importante personnalité politique serbe du Kosovo et dirigeant de l'Initiative citoyenne Serbie, Démocratie et Justice, Oliver Ivanović, a été tué par balles par des inconnus aux abords des locaux de son parti à Mitrovica-Nord ; cet assassinat risque d'avoir des répercussions bien au-delà du nord du Kosovo. Oliver Ivanović s'était porté sans succès candidat à la mairie de Mitrovica-Nord aux élections d'octobre 2017. Mon Représentant spécial, M. Zahir Tanin, a condamné l'assassinat d'Oliver Ivanović, exhorté les autorités chargées de l'enquête à conduire rapidement et de façon conclusive leurs investigations et lancé à toutes les parties un appel au calme. Les dirigeants politiques de Belgrade et Pristina, l'Union européenne, l'OSCE et certains États Membres ont également publié des déclarations condamnant cet assassinat. Le Président serbe, M. Aleksandar Vučić, a convoqué une réunion extraordinaire du Conseil national de sécurité de la Serbie où il a qualifié l'assassinat d'Oliver Ivanović d'attentat terroriste contre les Serbes du Kosovo et exigé que son pays soit invité à participer directement à l'enquête. De son côté, le Premier Ministre du Kosovo a convoqué une réunion d'urgence du Conseil de sécurité du Kosovo. Malgré quelques déclarations initiales à forte charge rhétorique émanées des deux parties, les autorités de Belgrade et de Pristina semblent disposées à s'entendre sur les modalités pratiques de leur coopération en vue de faire le plus rapidement possible la lumière sur ce crime.

15. Lors d'un incident antérieur, le 22 octobre, trois ressortissants serbes ont été arrêtés au poste n° 1 de la frontière administrative pour possession d'engins explosifs que des agents du Service de police du Kosovo avaient découverts dans un autocar qui transportait des électeurs serbes du Kosovo venus de Serbie. Les suspects ont été mis en liberté sous caution à la fin du mois de novembre. Le 11 novembre, un groupe de jeunes Serbes du Kosovo aurait été agressé par des assaillants non identifiés dans un quartier ethniquement mixte de Mitrovica-Nord, la Mahala bosniaque. Le Service de police du Kosovo a signalé que, le 26 novembre, des inconnus avaient lancé des engins explosifs, y compris des grenades à main et des cocktails Molotov, dans la cour des habitations de deux Serbes du Kosovo membres de la Force de sécurité du Kosovo en deux endroits différents de Zubin Potok et que ces attentats avaient causé des dégâts matériels.

IV. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

16. Il n'y a guère eu d'échanges officiels et substantiels entre Belgrade et Pristina pendant les derniers mois de 2017. Toutefois, le 12 janvier 2018, le Premier Ministre du Kosovo a nommé son directeur de cabinet, M. Avni Arifi, coordonnateur chargé de diriger la délégation du Kosovo au dialogue au niveau technique entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne.

17. Le 15 janvier 2018, la porte-parole de la Haute Représentante de l'Union européenne a annoncé qu'une nouvelle session du dialogue au niveau technique entre Belgrade et Pristina se tiendrait à Bruxelles du 16 au 18 janvier. Elle a également annoncé que les équipes techniques de Belgrade et de Pristina, dirigées respectivement par le directeur du Bureau du Kosovo-Metohija du Gouvernement serbe, M. Marko Đurić, et par M. Arifi avaient confirmé leur participation à cette session. Toutefois, suite à l'assassinat d'Oliver Ivanović dans la matinée du

16 janvier, M. Djurić a annoncé que sa délégation quittait la session pour revenir en Serbie.

18. À Belgrade, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du dialogue interne sur la question du Kosovo lancé par le Président de la Serbie. Conformément à une décision adoptée par le Gouvernement serbe le 16 octobre, un groupe de travail dirigé par M. Djurić a été créé et chargé d'apporter un appui logistique à ce dialogue interne et d'en assurer la coordination. Plusieurs sessions du dialogue interne ont eu lieu pendant la période considérée, auxquelles ont participé des représentants de la société civile, de l'université et des composantes politiques, sociales, économiques et culturelles de la Serbie.

19. Quelques mesures concrètes ont été prises pour faire avancer l'application des accords conclus dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne. Le 24 octobre, 40 juges et 13 procureurs, principalement des Serbes du Kosovo, ont pris leurs fonctions dans l'appareil judiciaire kosovar, ce qui veut dire que l'accord sur les tribunaux du nord du Kosovo conclu par les deux parties le 10 février 2015 est maintenant intégralement appliqué.

20. En outre, le 19 décembre, le Ministère de l'intérieur du Kosovo a adopté une décision permettant aux résidents du Kosovo titulaires d'un permis de conduire délivré par le Gouvernement serbe avant le 14 septembre 2016 d'obtenir un permis de conduire kosovar sans être obligés de passer un examen de conduite. Cette décision fait suite à un accord intervenu le 14 septembre 2016 dans le cadre de l'accord sur la liberté de circulation conclu par Belgrade et Pristina en 2011.

21. Aucun progrès n'a été accompli vers la création de l'association ou communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo prévue par le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. Aucune information n'a été communiquée sur les modalités ou le calendrier éventuels de cette création.

V. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

22. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 95 retours volontaires au Kosovo de membres des communautés non majoritaires. Selon les estimations du HCR, on comptait 16 417 personnes déplacées (7 595 femmes et 8 822 hommes) au Kosovo à fin décembre 2017. Toujours selon le HCR, le nombre total des retours volontaires au Kosovo a été de 498 en 2017, soit le nombre de retours le plus faible depuis 2000 sur une période comparable. Par ailleurs, 20 personnes ont demandé l'asile au Kosovo pendant la période considérée, ce qui porte à 143 le nombre total des demandeurs d'asile.

23. Le 16 octobre, le Ministère kosovar de l'éducation, des sciences et de la technologie a accordé 506 bourses à des élèves et des étudiants roms, ashkalis et égyptiens de tout le Kosovo afin de faciliter aux membres de ces communautés la fréquentation de l'école et de l'université. Plusieurs municipalités ont également commencé à mettre en place des mesures visant à réduire le taux d'abandon scolaire chez les élèves du secondaire issus des communautés rom, ashkalie et égyptienne.

24. Le 25 novembre, l'OSCE, agissant en coopération avec le HCR et le Ministère kosovar des communautés et des retours, a organisé un forum au Monténégro dans le cadre du Processus de Skopje, qui est une initiative régionale conjointe de l'OSCE et du HCR lancée en novembre 2014 en vue de trouver des solutions durables pour les déplacés originaires du Kosovo. À ce forum, des représentants de l'OSCE et du HCR ont examiné avec leurs correspondants de Belgrade, Podgorica, Pristina et Skopje les

progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords conclus pour lever les obstacles opposés au retour des personnes déplacées du Kosovo ou à leur intégration dans leur lieu d'accueil.

25. La MINUK a continué d'observer les mesures prises pour protéger et promouvoir le patrimoine religieux et culturel. Le 29 novembre, l'Assemblée du Kosovo a adopté un projet de loi relatif à la liberté de religion qui vise à organiser le statut juridique des différents cultes et comprend plusieurs importantes dispositions concernant le statut et les droits de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo. Ce projet de loi sera envoyé aux commissions parlementaires compétentes pour examen avant l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée, prévue pour le premier semestre de 2018.

26. Le 1^{er} décembre 2017, le gouvernement kosovar a attribué 285 484 euros à l'Église orthodoxe serbe au titre des loyers que lui devait l'Agence kosovare de lutte contre la corruption, ce qui n'a pas empêché les relations entre les autorités kosovares et l'Église orthodoxe serbe de rester tendues. Le défaut de paiement de l'Agence de lutte contre la corruption était certes une source de tensions entre les autorités kosovares et l'Église orthodoxe serbe depuis que l'Agence avait cessé de payer ses loyers en 2014. Il y en avait d'autres cependant, et notamment l'absence persistante de progrès dans l'exécution de la décision que la Cour constitutionnelle du Kosovo a rendue en mai 2016 en faveur du monastère de Visoki Dečani dans une affaire de propriété foncière et par un litige au sujet du terrain et du bâtiment inachevé de l'église du Christ Sauveur situés sur le campus de l'université de Pristina. Pendant la période considérée, il n'y a pas eu une seule réunion du Conseil d'exécution et de suivi, qui est un organe spécial composé de représentants du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'Union européenne, de l'OSCE et de l'Église orthodoxe serbe et qui a pour mandat de suivre et faciliter l'application de la loi relative aux zones spécialement protégées.

27. La dégradation et la démolition illégale de bâtiments historiques situés à l'intérieur de la zone spécialement protégée du centre historique de la ville de Prizren se sont poursuivies, avec deux nouveaux cas constatés pendant la période considérée. Des dommages ont été infligés à l'immeuble de la Croix Rouge du Kosovo le 16 octobre, et la maison de la famille Myftiu, construite en 1859 et inscrite sur la liste du patrimoine culturel, a été démolie le 18 décembre en l'absence de permis délivré par les autorités.

VI. État de droit et droits de l'homme

28. Le 24 octobre, conformément aux accords conclus dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, 149 membres du personnel d'appui judiciaire issus des communautés non majoritaires ont signé leur contrat de travail. Cent dix-huit d'entre eux seront affectés aux institutions judiciaires du nord du Kosovo. Le 31 octobre, le Conseil judiciaire du Kosovo a nommé Président du tribunal de première instance de Mitrovica un juge serbe du Kosovo et ancien président de la cour d'appel de Mitrovica sous l'administration serbe. Le 1^{er} novembre, le nouveau parquet de première instance de Mitrovica, situé à Mitrovica-Nord, devenait opérationnel. Le personnel judiciaire a cependant dénoncé un certain nombre de problèmes majeurs qui sont autant d'obstacles à l'intégration, parmi lesquels un arriéré judiciaire considérable, le manque d'interprètes, l'absence de version en langue serbe des lois et documents juridiques, ou leur caractère incomplet, ou encore la mauvaise qualité des traductions en langue serbe, et une connaissance insuffisante de la législation kosovare faute de formation adéquate.

29. Le 17 novembre, le tribunal de première instance de Pristina a déclaré quatre militants du parti d'opposition Vetëvendosje coupables d'infractions de terrorisme et les a condamnés à 21 ans d'emprisonnement. Selon l'acte d'accusation, les quatre prévenus s'étaient constitués en bande organisée et avaient attaqué le bâtiment de l'Assemblée du Kosovo avec un engin explosif le 4 août 2016. Le 24 novembre, des agents du Service de police du Kosovo ont arrêté quatre députés du parti Vetëvendosje, y compris son fondateur, M. Albin Kurti, qui avaient refusé de comparaître devant le tribunal qui devait les juger pour avoir projeté des gaz lacrymogènes dans l'hémicycle de l'Assemblée du Kosovo en octobre 2015. Le 3 janvier 2018, le tribunal de première instance de Pristina a déclaré coupables les quatre députés de Vetëvendosje et les a condamnés à des peines avec sursis, ce qui signifie qu'ils ne passeront pas de temps en prison mais qu'ils devront subir une période de probation de deux ans.

30. Le 24 novembre, le tribunal de première instance de Pristina, présidé par un juge de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), a acquitté le Vice-Premier Ministre Fatmir Limaj et ses coaccusés des chefs de criminalité organisée, d'abus de pouvoir et de corruption. L'accusation soutenait que M. Limaj, lorsqu'il était Ministre des transports, des postes et des télécommunications, avait manipulé des procédures d'appel d'offres, versé et reçu des pots-de-vin et falsifié des preuves relatives à trois appels d'offres publiés par le Ministère entre 2008 et 2010.

31. Le 20 décembre 2017 s'est ouvert le procès des neuf individus accusés d'avoir planifié des attentats contre l'équipe de football d'Israël et ses supporters à l'occasion d'un match qui devait se jouer en Albanie en novembre 2016. Deux des accusés ont plaidé coupable.

32. Le 29 décembre, le Président du Kosovo a gracié trois anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo qui avaient été déclarés coupables d'avoir tué une famille près de Gillogoc/Glogovac en août 2001. Les trois individus graciés avaient été condamnés à 30 ans d'emprisonnement. Dans une déclaration commune publiée le 4 janvier, les ambassades d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Pristina ont exprimé leur vive préoccupation face à ces grâces.

33. Le 15 novembre, le Premier Ministre du Kosovo a nommé M. Negovan Mavric Vice-Président de la Commission gouvernementale sur les personnes disparues, ce qui constitue un développement encourageant. Il a fallu attendre longtemps en effet pour que soit donné effet à la disposition de la loi du 28 août 2011 relative aux personnes disparues qui prévoyait que la Commission compterait en son sein un membre issu d'une communauté non majoritaire.

34. Le même jour, le gouvernement kosovar annonçait la mise en place du secrétariat de la Commission gouvernementale sur la reconnaissance et la vérification du statut des victimes de violences sexuelles et la décision d'attribuer une pension de 230 euros par mois aux victimes de violences sexuelles liées au conflit. La mise en place de son secrétariat devrait permettre à cette commission gouvernementale de devenir pleinement opérationnelle. Certains acteurs de la société civile avaient certes réclamé une pension plus importante, mais le simple fait que des crédits aient été inscrits au budget à cette fin est considéré comme une mesure historique en faveur des victimes. Malgré cette évolution favorable, l'insuffisante inclusion des Serbes et des autres communautés dans ce processus d'indemnisation et le fait que les victimes de violences sexuelles liées au conflit continuent d'avoir des problèmes majeurs d'accès à la justice restent très préoccupants.

35. Le 23 novembre, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, M. Nils Melzer, a conclu une visite de deux jours au Kosovo. Il avait auparavant fait une visite sur le terrain en Serbie du 13 au 20 novembre. Dans un communiqué publié à l'issue de sa visite, il a invité les autorités de Belgrade et de Pristina à redoubler d'efforts pour apporter un soutien médical et psychologique et offrir des services de réadaptation à toutes les victimes d'actes de torture et de mauvais traitements.

36. Le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe a publié le 2 janvier 2018 son quatrième avis sur le Kosovo, qui fait suite à une visite de terrain effectuée du 14 au 16 novembre 2016. Cet avis contient des observations formulées par la MINUK conformément à l'Accord entre la MINUK et le Conseil de l'Europe sur les modalités techniques relatives à la Convention-cadre. Il y est dit que le cadre juridique en matière d'égalité a été amélioré et que l'indépendance et le fonctionnement de l'Institution du Médiateur ont été renforcés, mais qu'il faudrait améliorer l'application des textes législatifs organisant la protection des personnes appartenant aux minorités nationales.

37. Le 13 décembre, le Président du Kosovo a officiellement lancé l'équipe chargée de préparer la création d'une commission vérité et réconciliation, en présence des ambassadeurs, des organisations internationales et des représentants de la société civile. Cette équipe préparatoire examinera les problèmes à régler pour créer la commission et mettra au point une feuille de route pour la soutenir dans l'exécution de son mandat. Elle a un an pour créer la commission. Nonobstant les réserves exprimées par la communauté internationale et le corps diplomatique par rapport au mandat de la future commission, le Président du Kosovo a exhorté les partenaires internationaux à soutenir ce processus.

VII. Les femmes et la paix et la sécurité

38. Le Lobby régional des femmes pour la paix, la sécurité et la justice en Europe du Sud-Est, qui est composé de femmes représentant l'ensemble de la région, s'est réuni à Pristina les 8 et 9 décembre pour examiner la situation politique et les conditions de sécurité dans la région et chercher les moyens de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de la stabilité aux niveaux régional et municipal.

39. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les victimes de violences sexuelles liées au conflit dans le cadre d'un projet de soutien aux femmes victimes de violences sexuelles mis en œuvre par le Réseau des femmes du Kosovo. Ce projet, qui a pris fin en décembre 2017, a apporté un soutien psychologique et social et versé des microsubventions à 177 femmes au total. ONU-Femmes a également apporté son concours à des procureurs et des enquêteurs locaux enquêtant sur des crimes de guerre par le biais d'activités de mentorat basées sur des affaires spécifiques.

40. Le 11 décembre, les organisations non gouvernementales Women's Rights de Mitrovica-Nord et Mundësia de Mitrovica-Sud ont tenu la première session d'un dialogue organisé dans le cadre d'un projet de renforcement de la confiance entre les femmes de Mitrovica appuyé par la MINUK. À cette session, les panélistes ont souligné le rôle central joué par les femmes dans le renforcement de la confiance à Mitrovica et la nécessité d'imposer des quotas de femmes dans les institutions et les organes de décision.

41. La campagne internationale annuelle des Seize journées de mobilisation contre la violence sexiste s'est déroulée sur tout le territoire du Kosovo du 25 novembre au

10 décembre. Elle a permis de renforcer les partenariats entre les organisations internationales, les organisations gouvernementales et les acteurs de la société civile et de multiplier leurs actions communes, contribuant ainsi à sensibiliser le public aux facteurs qui favorisent la violence contre les femmes et les filles et aux conséquences de cette violence. Dans le cadre de cette campagne, un spectacle de danse intitulé « Un Jour » a été donné dans quatre villes réparties sur tout le Kosovo et a attiré plus de 600 spectateurs. Ce spectacle mettait en scène des épisodes réels de la vie de 30 femmes du Kosovo illustrant les problèmes posés par la violence sexuelle, le droit de propriété et les normes patriarcales. Toujours dans le cadre des Seize journées de mobilisation contre la violence sexiste, le Conseil de l'Europe et la MINUK ont organisé le 7 décembre 2017, avec la collaboration du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et de l'OSCE, une « bibliothèque vivante » qui a vu des Kosovars décrire leur expérience personnelle des stéréotypes sexistes et des obstacles à l'égalité des sexes. Cette manifestation a permis de mieux faire comprendre l'importance de promouvoir l'égalité des sexes et de transformer les normes sociales et culturelles si l'on veut prévenir la violence sexiste.

VIII. Partenariats et coopération

42. Pendant la période à l'examen, la MINUK, agissant en étroite collaboration avec ses partenaires locaux, a lancé 12 mesures de confiance visant à faciliter la coopération interethnique dans plusieurs régions du Kosovo. Parmi ces mesures figuraient des projets tendant à soutenir des groupes pluriethniques de femmes spécialisés dans la recherche d'activités productrices de revenus, à favoriser l'intégration des communautés par le sport et à promouvoir des activités culturelles multiethniques. La MINUK et ses partenaires de l'équipe des Nations Unies au Kosovo ont commencé à exécuter plusieurs petits projets de soutien aux droits de l'homme, de promotion de l'état de droit et de renforcement de la confiance.

43. Le 21 décembre, le Centre de ressources sur les personnes disparues de Pristina a organisé à Pristina, avec l'appui de la MINUK, une table ronde pour discuter de la mise en œuvre des conclusions de la table ronde de Genève de juin 2017 sur les personnes disparues et des recommandations formulées par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires dans son rapport de 2015. La table ronde de Pristina réunissait les délégations de Belgrade et Pristina auprès du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, les membres des Commissions des personnes disparues des gouvernements kosovar et serbe et des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Commission internationale pour les personnes disparues, d'EULEX, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la MINUK.

44. La MINUK a continué d'appuyer la mise en œuvre de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité. Du 1^{er} au 8 décembre 2017, des jeunes qui avaient participé à l'assemblée des jeunes des Nations Unies réunie en juin 2017 au Kosovo ont collaboré à la rédaction de la stratégie et du plan d'action du Kosovo pour les jeunes pour la période 2018-2022 avec le Ministère kosovar de la culture, de la jeunesse et des sports. Le 5 décembre, un atelier d'art multiethnique intitulé « L'art de renverser les frontières » et s'adressant aux jeunes a été organisé à Gračanica/Graçanicë avec l'appui de la MINUK ; vingt jeunes artistes issus des diverses communautés du Kosovo y ont participé.

45. À la réunion du 23 novembre du Comité conjoint de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC), la délégation du Kosovo a demandé en vain que le règlement intérieur du Comité conjoint soit modifié de façon à exclure la MINUK des réunions dudit comité. La délégation du Kosovo disait vouloir par cette demande

mettre le règlement intérieur du Comité conjoint en conformité avec l'Accord de 2012 relatif à la représentation et à la coopération régionale conclu entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. La MINUK a cependant continué de participer aux réunions du Comité conjoint dans la mesure voulue par les parties à l'ALEEC pour assurer le bon fonctionnement de l'Accord. Le Kosovo assure la présidence en exercice de l'ALEEC en 2018.

46. La MINUK a continué de fournir des services de certification de documents. Elle a traité un total de 741 documents, dont 441 relatifs à des pensions et 300 actes d'état civil, notamment des certificats d'études secondaires, des diplômes universitaires et des certificats de mariage, de naissance et de décès. Elle a également continué de faciliter les communications entre les autorités kosovares et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Pendant la période considérée, la MINUK a procédé à la publication de 30 avis de recherche internationaux (notices rouges). Le 1^{er} décembre, INTERPOL a retiré de sa base de données les notices rouges visant 18 résidents du Kosovo, dont le Premier Ministre Haradinaj, qui sont recherchés par Serbie au motif qu'ils auraient commis des crimes de guerre au Kosovo.

IX. Observations

47. Je me félicite que des élections municipales libres et régulières aient pu être organisées dans tout le Kosovo. L'ONU continuera d'être un partenaire résolu au service des intérêts de toutes les communautés sur tout le territoire du Kosovo. De même, au cours de la période à venir, la Mission poursuivra l'action qu'elle mène pour renforcer la confiance entre les communautés du Kosovo en organisant des forums de discussion et des projets au niveau local.

48. L'assassinat en plein jour du chef de l'Initiative citoyenne Serbie, Démocratie et Justice, Oliver Ivanović, a provoqué une émotion et une indignation considérables au Kosovo et dans la région, ainsi que dans la communauté internationale. Il importe au plus haut point que les auteurs de cet assassinat soient rapidement identifiés et traduits en justice pour que l'on puisse continuer d'avancer vers une paix durable. J'ai apprécié la retenue dont ont fait preuve les dirigeants politiques au lendemain de ce crime odieux ainsi que la volonté manifestée par Belgrade et Pristina de coopérer entre elles et de ne pas exacerber les tensions politiques.

49. La MINUK et tous les organismes des Nations Unies continuent d'appuyer l'action menée par l'Union européenne en faveur de la paix, du progrès et de la stabilité au Kosovo. Les mesures qui ont été prises pour assurer une pleine intégration de l'appareil judiciaire du Kosovo conformément aux dispositions arrêtées dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, tout comme les mesures prises pour assurer le succès du Kosovo à la présidence en exercice de l'ALEEC, sont autant de signes d'un progrès réel. J'engage les dirigeants de Belgrade et de Pristina à poursuivre en 2018 l'action qu'ils mènent en ce sens, y compris en favorisant une application intégrale des accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

50. À ce sujet, ce n'est pas sans inquiétude que j'ai pris connaissance de certains reculs récents dans des domaines très importants, et principalement en ce qui concerne le respect impartial de l'état de droit. La création des Chambres spécialisées du Kosovo et du Bureau du Procureur spécialisé a été un événement majeur qui manifestait la sincère volonté du Kosovo de faire respecter l'état de droit. Elle était le fruit d'une étroite collaboration entre le Kosovo et la communauté internationale. C'est pourquoi la récente tentative de la part de certains membres de l'Assemblée du Kosovo d'abroger la loi relative aux Chambres spécialisées et d'attaquer la crédibilité

de cette institution est profondément décourageante. J'exhorte donc les dirigeants politiques du Kosovo à continuer de manifester leur pleine adhésion à la justice et à l'état de droit.

51. J'invite à nouveau les États Membres à abonder le fonds d'affectation spéciale créé pour donner suite aux recommandations du Groupe consultatif sur les droits de l'homme de la MINUK. Il est en effet plus important que jamais que les États Membres contribuent à ce fonds.

52. Je suis tout particulièrement reconnaissant à mon Représentant spécial, M. Zahir Tanin, et à l'ensemble des membres de la Mission de leur engagement constant auprès des dirigeants et des parties prenantes et de l'action qu'ils mènent de façon pleinement coordonnée pour renforcer la confiance entre les communautés et promouvoir le progrès et la stabilité à long terme du Kosovo et de la région. La MINUK continuera de mettre ses moyens au service de tous les partenaires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs.

53. Pour terminer, je tiens à exprimer une fois de plus ma gratitude aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies présents sur le terrain pour leur précieuse collaboration avec la MINUK, et aux partenaires de longue date de l'ONU au Kosovo, notamment la Force de paix au Kosovo, l'Union européenne et l'OSCE.

Annexe I

Rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo pour la période allant du 16 octobre 2017 au 16 janvier 2018

1. Résumé

Le 22 décembre 2017, la coalition au pouvoir a tenté de faire abroger la loi sur les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé lors d'une session plénière extraordinaire de l'Assemblée. Cette tentative a échoué car le quorum requis pour la présidence de l'Assemblée n'a pas été atteint. Elle a été largement condamnée par la Représentante spéciale de l'Union européenne et Cheffe du Bureau de l'Union européenne au Kosovo, les chefs des missions de l'Union européenne et les partenaires internationaux de celle-ci.

Dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo) a notablement contribué à la dernière étape de l'intégration du système judiciaire. En aidant le Conseil judiciaire du Kosovo et le Conseil des procureurs du Kosovo à s'acquitter des obligations énoncées dans l'Accord sur la justice, elle a eu un effet positif sur le système de justice et la stabilisation. Elle a également aidé le Ministère de l'intérieur à établir des instructions administratives sur l'application de l'accord sur la liberté de circulation.

La Mission a continué de suivre le jugement de grandes affaires pénales sensibles déjà déferées aux tribunaux kosovars. D'une façon générale, elle a observé une aggravation de la réticence de ces tribunaux à ouvrir ou faire avancer ces affaires.

2. Activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo

2.1 Fonctions exécutives

Criminalité organisée et corruption

Le 2 novembre, un collège de juges d'EULEX siégeant au tribunal de première instance de Mitrovica a rendu sa décision dans une affaire visant deux individus accusés d'abus de pouvoir ou d'autorité et de fraude commise dans l'exercice de leurs fonctions.

Le 14 novembre, un collège composé de deux juges locaux et d'un juge d'EULEX siégeant à la Cour d'appel a fait droit au recours formé par un défendeur et renvoyé l'affaire pour qu'elle soit rejugée. La décision a été prise à la majorité, avec une opinion dissidente du juge d'EULEX consignée dans la décision écrite. Auparavant, le 6 octobre 2016, le défendeur avait été condamné par le tribunal de première instance de Ferizaj/Uroševac à sept ans de réclusion pour abus de pouvoir, corruption passive, trafic d'influence, aide à des auteurs d'infractions et non-dénonciation d'infractions pénales.

Le 24 novembre 2017, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant au tribunal de première instance de Pristina a rendu sa décision

dans l'affaire Ministère des transports, des postes et des télécommunications, relative notamment à des faits de criminalité organisée, d'abus de pouvoir ou d'autorité et de corruption passive ou active. Les cinq défendeurs ont été acquittés, au titre de tous les chefs d'accusation.

Autres infractions graves

Le 19 octobre, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant à la Cour d'appel a rendu sa décision dans l'affaire visant un défendeur. Il a acquitté celui-ci au titre du chef d'accusation d'extorsion, et renvoyé l'affaire au tribunal de première instance de Pristina pour qu'il la rejuge au titre du chef d'accusation d'incitation à la perpétration d'un meurtre aggravé. Le défendeur avait été condamné par le tribunal de première instance de Pristina à 37 ans d'incarcération au titre des deux chefs d'accusation.

Renforcement des capacités

EULEX a dispensé une formation relative au marché noir sur Internet et à la criminalité organisée, l'objectif étant de renforcer les capacités des procureurs kosovars à mener des enquêtes et engager des poursuites en matière de criminalité organisée et de terrorisme. La mission a également dispensé une formation pour renforcer les capacités des juristes du système kosovar de poursuites à participer à la rédaction des décisions, selon les pouvoirs délégués par les procureurs. Elle a en outre, conjointement avec le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo, tenu une session de formation de deux jours pour les procureurs locaux et les policiers kosovars, l'objectif étant de les sensibiliser à la collecte de preuves sur Facebook et d'autres médias sociaux.

Intégration du système de justice

Le 24 octobre, 40 juges serbes du Kosovo et 13 procureurs serbes du Kosovo ont été nommés par décret du Président du Kosovo, Hashim Thaçi. Cette nomination leur permettra d'exercer les fonctions de juge et de procureur à tous les niveaux du système judiciaire kosovar. Le même jour, quelque 140 membres du personnel d'appui ont signé des contrats de travail. Par la suite, le nouveau Président serbe du Kosovo du tribunal de première instance de Mitrovica et le Président serbe du Kosovo de la Cour d'appel de Mitrovica ont été choisis et nommés. EULEX a prêté appui et assistance dans le franchissement de cette étape importante d'un processus long et difficile, laquelle ouvre un nouveau chapitre du système judiciaire kosovar.

Institut médico-légal

Les experts légistes d'EULEX ont procédé à des évaluations de site à Podujevë/Podujevo, Kaçanik/Kaçanik, Prizren et Rahovec/Orahovac. Des exhumations ont été réalisées à Suvi Do/Suhodoll (Mitrovica) et Gjakovë/Đakovica. Quatre corps ont été trouvés et identifiés. Au total, six corps et 24 ensembles de restes humains ont été remis aux familles. Des avancées continuent d'être enregistrées dans la diminution du nombre de rapports d'autopsie et d'examen clinique restant à établir. Deux médecins locaux ont continué de suivre la formation en ligne en anthropologie criminelle dispensée par l'Université de Leicester.

Droits de propriété

La Formation chargée d'examiner les recours contre l'Office de la propriété immobilière s'est prononcée sur 35 affaires, 210 étant en instance (dont 33 en cours de traduction). La Chambre spéciale de la Cour suprême chargée de connaître des

affaires de privatisation a rendu 343 décisions en première instance et statué sur 127 dossiers en appel, 21 016 affaires étant en instance au 31 décembre.

2.2 Renforcement de la législation

Suivi des affaires

EULEX a noté qu'un pourcentage élevé des audiences programmées – environ 50 % ces derniers mois – avaient été « stériles », à savoir que rien de substantiel n'y avait été dit et qu'elles avaient généralement été ajournées pour des motifs procéduraires. La mission a soulevé la question avec le Chef national des poursuites et les Présidents du Conseil judiciaire du Kosovo et du Conseil des procureurs du Kosovo. Elle est convenue d'établir conjointement avec les institutions locales, qui joueraient un rôle de premier plan, des critères précis de réalisation et une procédure d'enquête, l'objectif étant de trouver les raisons du pourcentage élevé d'audiences stériles et de produire un ensemble de recommandations.

Il est également à noter qu'un certain nombre d'affaires doivent être reprises depuis le début à la suite de la réaffectation de juges. Cette tendance a des effets négatifs sur l'efficacité des procédures judiciaires et le respect du droit à un procès équitable.

Pour ce qui est de la sélection des juges de tutelle des sections des tribunaux, EULEX a noté qu'outre les candidats, les présidents et membres de comité d'évaluation étaient bien préparés. Les derniers entretiens ont montré qu'une étape avait été franchie par rapport à ceux qui avaient été précédemment pour sélectionner les présidents de juridiction. Ainsi, il peut être conclu que non seulement les membres du Conseil judiciaire du Kosovo ont tiré des enseignements de leur expérience, mais également que les présidents de juridiction qui participent aux comités d'évaluation ont un intérêt réel à sélectionner les meilleurs candidats. Les procédures de sélection des présidents de la Cour suprême et de la Cour d'appel ont également été menées à bien, et EULEX a déjà observé une amélioration de l'efficacité des juges siégeant à la Cour d'appel.

Conseils judiciaire et des procureurs du Kosovo

Le Conseil judiciaire du Kosovo a avancé dans l'élaboration et l'adoption d'importantes réglementations. Le 22 novembre, il a adopté la réglementation sur la formation des juges et la réglementation sur l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée des présidents de juridiction et juges de tutelle. Il a également sélectionné le Président et le Vice-Président du tribunal de première instance de Mitrovica, conformément à la législation applicable. EULEX a observé que les entretiens qu'avait tenus le Conseil des procureurs du Kosovo avec 50 candidats à 18 postes de procureur vacants l'avaient été de manière professionnelle, les candidats ayant été traités équitablement et sur un pied d'égalité. Au final, 21 candidatures ont été sélectionnées et seront soumises au Président du Kosovo, qui nommera les procureurs.

La réaction de la société civile à la soumission de candidatures au poste au Conseil des procureurs du Kosovo réservé à un membre de la société civile a été décevante, en particulier compte tenu du fait que la société civile avait toujours dit que le fonctionnement du Conseil l'intéressait.

Administration pénitentiaire du Kosovo

Le 18 novembre, 130 détenus du quartier 6 du centre pénitentiaire de Dubrava ont commencé de boycotter leur travail et été rejoints par 157 prisonniers du quartier 3 deux jours plus tard. Boycottant leur travail pour la deuxième fois, les

détenus entendaient ainsi protester contre la suppression de leur droit à recevoir des colis de denrées alimentaires et la réduction du nombre de leurs jours de sortie, comme suite à la nouvelle loi sur l'application des peines. Le 11 décembre, tous les prisonniers du centre pénitentiaire de Dubrava ont mis fin au boycottage. EULEX a suivi de près le boycottage et fait des recommandations au groupe de travail de l'Administration pénitentiaire du Kosovo au sujet de modifications de la loi sur l'application des peines, et au centre pénitentiaire de Dubrava sur le traitement des jours de sortie et des droits des détenus.

Le 29 décembre, le Président du Kosovo a signé un décret par lequel il a gracié trois détenus ayant défrayé la chronique, qui avaient été incarcérés à la suite du meurtre en 2001 de cinq membres de la famille Hajra, dans une embuscade automobile. Seule une enfant avait survécu à l'attaque. Il convient de noter que les détenus ont bénéficié d'un traitement privilégié pendant toute leur incarcération et étaient notablement connus pour leur mauvais comportement. Ils exécutaient des peines allant de 11 à 30 ans de prison.

Police du Kosovo

EULEX a suivi de près l'organisation du deuxième tour des élections municipales du Kosovo, tenu le 19 novembre, et la réaction de la police du Kosovo, et conclu que cette dernière avait fait du bon travail, suivi les règles et procédures en vigueur et traité comme il le fallait les atteintes au droit électoral.

Le 13 décembre, il a été annoncé que 16 postes vacants du Groupe des opérations spéciales Pristina-Mitrovica seraient pourvus par des policiers appartenant à des groupes minoritaires de l'organisation. EULEX avait suggéré aux commandants principaux de la police du Kosovo d'examiner cette possibilité, en soulignant l'intérêt qu'elle pouvait avoir.

Inspection générale de la police du Kosovo

Sur les 23 nouveaux postes à pourvoir à l'Inspection générale de la police du Kosovo, six postes administratifs ont été pourvus en septembre. Pour ce qui est de la sélection des candidats aux 17 autres postes (enquêteurs et inspecteurs), le Ministre de l'intérieur a suspendu le 6 novembre la signature de contrats après que plusieurs candidats s'étaient plaints, et engagé un audit interne, dont la réalisation a été confiée au Ministère de l'intérieur et à l'Inspection générale de la police du Kosovo. Les résultats de l'audit sont actuellement examinés. EULEX a recommandé que les avis de vacance de poste soient à nouveau publiés.

Le 21 novembre, un nouveau Coordinateur national de la gestion intégrée des frontières et Ministre adjoint de l'intérieur a été désigné, mais sa nomination est toujours en instance. Ainsi, aucun progrès n'a été fait dans l'application du plan d'action pour la gestion intégrée des frontières ou la création du centre pour la gestion des frontières.

Dialogue facilité par l'Union européenne

En ce qui concerne le dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier l'application du protocole technique de gestion intégrée des frontières, le pont du point de passage commun de Merdare a été démoli le 5 novembre, le dernier obstacle à la construction du nouveau point de passage commun ayant ainsi été levé. En outre, la construction du point de passage de Mutivodë/Mutivode, en cours, devrait prendre 12 mois. Aucune avancée n'a été enregistrée dans l'établissement des trois points de passage commun que doit accueillir Belgrade.

Aucun progrès n'a été enregistré dans l'application du régime des étiquettes devant être mises sur les plaques d'immatriculation, l'immatriculation des véhicules ni la nomination de 39 officiers municipaux d'état civil dans les villes du nord.

Le Ministre kosovar de l'intérieur a signé le 15 décembre une décision selon laquelle les permis de conduire établis par des structures parallèles sont reconnus et peuvent être remplacés par des permis kosovars. Il s'agit là d'une avancée importante dans l'application des dispositions de l'accord sur la liberté de circulation. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'instruction administrative sur les critères de citoyenneté a été lentement engagée. En dépit d'une nouvelle clarification à laquelle ont procédé le Service de l'état civil et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), elle est appliquée différemment par les divers bureaux de l'état civil, ce qui crée des obstacles pour les demandeurs et rompt l'égalité de traitement. EULEX suit de près la situation, en étroite concertation avec le Service de l'état civil, le Ministère de l'intérieur, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

3. Autres questions importantes

Rien d'important à signaler.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

Le 24 octobre, la Présidente des Chambres spécialisées a, à la suite de consultations tenues avec les juges des Chambres, approuvé la directive sur le conseil, ouvrant ainsi la voie à l'adoption de celle-ci, le 6 novembre, par la Greffière des Chambres. La directive fixe les critères d'admissibilité des conseils à plaider auprès des Chambres spécialisées et les règles d'affectation et de nomination des conseils des suspects et des prévenus, ainsi que des victimes. Parallèlement à l'adoption de la directive, le dépôt des candidatures des conseils voulant être inscrits sur la liste des conseils spécialisés de la défense et des conseils des victimes auprès des Chambres spécialisées a été ouvert le 6 novembre. Les Chambres spécialisées ont immédiatement commencé de recevoir des candidatures, et la procédure est en cours. Les dossiers de candidature sont disponibles dans les trois langues officielles du tribunal (albanais, anglais et serbe), le formulaire de candidature et les directives étant disponibles en ligne.

Le greffe des Chambres spécialisées continue de collaborer étroitement avec le pays hôte pour faciliter les travaux de celles-ci, notamment en ce qui concerne la rénovation des futurs locaux du tribunal, à La Haye. La Greffière s'est entretenue le 1^{er} novembre avec des représentants du Ministère néerlandais des affaires étrangères, notamment avec l'Ambassadeur pour les organisations internationales et, le 2 novembre, avec le Directeur des affaires juridiques et opérationnelles du Ministère de la sécurité et la justice. Le 9 novembre, le Greffier adjoint a participé à la réunion du comité directeur pour la rénovation des futurs locaux du tribunal.

Du 22 au 25 novembre, la Présidente des Chambres spécialisées, accompagnée de la Greffière, a effectué sa première visite officielle au Kosovo. Des réunions ont été tenues avec le Ministre kosovar de la justice, le Bâtonnier de l'Ordre kosovar des avocats, l'Ombudsman et des représentants d'organisations internationales, d'États membres de l'Union européenne et de pays donateurs. La Présidente et la Greffière ont donné des informations récentes sur les faits concernant les Chambres spécialisées en 2017, et la Présidente a souligné la nécessité de garantir qu'une procédure juste, indépendante, rapide, sûre et transparente soit suivie auprès des Chambres spécialisées.

Le 23 novembre, dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation menées par les Chambres spécialisées et de la première visite officielle que la Présidente des Chambres a effectuée au Kosovo, celle-ci et la Greffière ont tenu une session d'information pour la société civile kosovare à Pristina, à laquelle elles ont donné des renseignements sur les faits nouveaux concernant les Chambres spécialisées et leurs travaux. Parmi les nombreux participants figuraient des représentants de la communauté serbe du Kosovo. La session, bien couverte par les médias, a été entièrement diffusée en direct sur la principale chaîne de télévision kosovare. La Présidente des Chambres spécialisées y a annoncé que le Gouvernement suisse s'était engagé à contribuer au financement des activités de communication, ce qui permettrait de financer directement les opérations de communication réalisées auprès des publics visés au Kosovo et dans la région. Pendant et depuis la visite qu'elle a effectuée au Kosovo, la Présidente a accordé plusieurs entretiens aux médias, au Kosovo, dans toute la région et à La Haye.

Le 9 décembre, également dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation menées par les Chambres spécialisées, la Greffière a présenté les travaux des Chambres spécialisées à la conférence annuelle de l'Association des avocats de la défense aux cours et tribunaux internationaux. Le greffe des Chambres

spécialisées a produit des fiches d'information sur la défense aux Chambres spécialisées et la participation des victimes, et continué d'offrir de la documentation et son assistance directement à l'Ordre kosovar des avocats.

Le 19 décembre, la Présidente, la Greffière et le Procureur spécialisé ont tenu à La Haye pour les États membres de l'Union européenne et les ambassadeurs des États contributeurs une réunion d'information sur les activités menées actuellement par les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé, et les trois responsables continuent de collaborer avec les représentants diplomatiques à La Haye sur la coopération future dans les domaines de la protection des témoins et l'application des peines.

Le Bureau du Procureur spécialisé continue d'enquêter sur les allégations reproduites dans le rapport de janvier 2011 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo », conformément au mandat qui lui a été confié dans la loi spéciale adoptée par l'Assemblée du Kosovo en août 2015. Indépendamment des tentatives d'abrogation ou de modification de la loi spéciale, le Bureau du Procureur spécialisé a continué de s'employer à s'acquitter de ses responsabilités. La loi spéciale habilite notamment le Procureur spécialisé à demander aux autorités du Kosovo de lui prêter assistance. Lorsque les intérêts de l'enquête l'ont exigé, cette assistance a été demandée et, jusqu'à présent, prêtée. Le Procureur spécialisé continuera de demander à quiconque et toute institution, interne ou internationale, de lui prêter assistance pour faire avancer les enquêtes et garantir qu'elles soient bien menées, en toute objectivité et impartialité, avec professionnalisme et minutie. L'assistance prêtée par les autorités de Belgrade et Pristina, et par l'Union européenne et toute la communauté internationale, est précieuse. Le Bureau du Procureur spécialisé demande à la communauté internationale et aux États de continuer à être mobilisés et à apporter leur appui sans réserve à toutes les activités qu'il mène. Il est déterminé à s'acquitter de son mandat aussi efficacement et rapidement que possible, en veillant à la qualité et la crédibilité de ses travaux.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 janvier 2018)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Allemagne	2
Autriche	1
Bulgarie	1
Fédération de Russie	2
Finlande	1
Hongrie	2
Turquie	1
Total	10

Composition et effectifs de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 janvier 2018)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Pologne	1
République de Moldova	1
Roumanie	1
Tchéquie	2
Turquie	1
Ukraine	2
Total	8